

Taxes : autorisation provisoire de participation et /ou inscription tardive

Pour athlète en possession d'une Membercard de Swiss Athletics valide **Autorisation provisoire:** Licence oubliée, toutes catégories CHF 25.00 * Inscription tardive: Inscription tardive à un Championnat de Suisse (CS), toutes catégories CHF 60.00 ** Organisateur _____ Nom de l'athlète Prénom Date de naissance Numéro de membre Swiss Athletics (Member) Numéro de licence Swiss Athletics (si connu) Signature de l'athlète ______ Signature de l'organisateur ______ Signature du juge arbitre (CS) *Le montant est encaissé par l'organisateur. **Le montant est encaissé par l'organisateur qui versera la moitié sur le compte postal 10-24432-5. A retourner complété à la Fédération Suisse de Marche 1000 Lausanne. Le règlement fait foi. CC FSM / janvier 2014